



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Atelier régional sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine en cas de déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2016),

St. Julian's, Malte, 14 -15 décembre 2016

Point 6 de l'ordre du jour

REMPEC/WG.40/6

Date : 17 mars 2017

Original : anglais

**RAPPORT**

**ATELIER REGIONAL SUR LES ACCORDS DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA  
PREPARATION A LA LUTTE ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE EN CAS DE  
DEVERSEMENTS D'HYDROCARBURES ET DE SUBSTANCES NOCIVES ET POTENTIELLEMENT  
DANGEREUSES (SNPD) (MEDEXPOL 2016)**

**St. Julian's, Malte, 14 - 15 décembre 2016**



## INTRODUCTION

1 L'Atelier régional sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine en cas de déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses (MEDEXPOL 2016), ci-après dénommé la réunion, s'est tenu à l'hôtel Le Méridien St. Julian's Hotel & Spa, à St Julian (Malte) du 14 au 15 décembre 2016. La réunion a été convoquée conformément au programme de travail du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement / PAM) pour la période biennale 2016-2017 adopté par la dix-neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles (COP19), qui s'est tenue à Athènes, en Grèce, du 9 au 12 février 2016.

2 Les principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner le projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine et de fournir au Secrétariat des instructions et des orientations claires concernant sa finalisation avant sa transmission à la douzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), qui sera tenue à Malte du 23 au 25 mai 2017, pour examen et adoption.

3 La réunion a été organisée par le REMPEC et co-financée par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI), le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et l'Association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier (IPIECA).

4 Tous les correspondants OPRC du REMPEC ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion. L'invitation à la réunion a également été transmise à des institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, et des organisations et associations professionnelles internationales dont le champ d'activité rejoint celui du REMPEC.

5 La réunion a vu la participation de délégations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes:

ALBANIE	ITALIE
ALGÉRIE	LIBYE
CROATIE	MALTE
ESPAGNE	MAROC
FRANCE	SLOVÉNIE
GRÈCE	TUNISIE
ISRAËL	UNION EUROPÉENNE

d'un représentant de l'agence des Nations Unies suivante:

) ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) ;

d'un représentant de l'organisation non-gouvernementale/partenaire du PAM suivante :

) RESEAU OPERATIONNEL MEDITERRANEEN DU SYSTEME OCEANOGRAPHIQUE MONDIAL (MONGOOS) ;

d'un représentant de l'organisation régionale ci-après :

) GROUPE MÉDITERRANÉEN DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE (MOIG) ;

des représentants des organisations mentionnées ci-dessous :

) L'INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LIMITED (ITOPF)  
) LA FEDERAZIONE NAZIONALE DELL'INDUSTRIA CHIMICA (FEDERCHIMICA), et  
) L'OIL SPILL RESPONSE LIMITED (OSRL).

6 La liste complète des participants figure en **Annexe I** au présent rapport.

## **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

7 M. Gabino Gonzalez, Chef du bureau du REMPEC, a prononcé l'ouverture de la réunion le mercredi 14 décembre 2016 à 9 heures. Il a souhaité la bienvenue aux participants et leur a exposé les objectifs de la réunion. Il a remercié l'PIECA pour ses contributions volontaires, ainsi que le PICT de l'OMI et le MTF pour leur soutien financier.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

### Règlement intérieur

8 La réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le Règlement Intérieur des réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) à ses délibérations.

### Élection du bureau

9 À l'issue de consultations informelles avec les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Chef du bureau du REMPEC a proposé l'Albanie comme Président, la Tunisie comme Vice-président et Malte comme Rapporteur. La réunion a décidé, à l'unanimité, d'élire le bureau ainsi composé :

M. Elson THANA (Albanie)	Président
M. Samir KHEDHIRA (Tunisie)	Vice-président
Capitaine Richard GABRIELE (Malte)	Rapporteur

### Langues de travail

10 Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée (anglais/français/anglais) a été assuré durant la réunion. Tous les documents de travail ont également été mis à disposition dans les deux langues officielles du Centre. Les documents d'information ont quant à eux été fournis uniquement dans leur langue d'origine, à l'exception de certains, remis dans les deux langues de travail.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

11 Le Président a remercié la réunion pour avoir soutenu son élection et a ensuite proposé que l'ordre du jour provisoire, figurant au document REMPEC/WG.40/1/Rev.1, soit soumis aux participants à la réunion pour adoption.

12 Les participants à la réunion ont adopté l'ordre du jour repris dans l'**Annexe II** du présent rapport. La liste des documents figure à l'**Annexe III**.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DU PROJET DE GUIDE MÉDITERRANÉEN SUR LA COOPÉRATION ET L'ASSISTANCE MUTUELLE POUR L'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS D'ÉVÉNEMENT DE POLLUTION MARINE**

13 À l'invitation du Président, le Chef du bureau du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.40/2, qui offre des informations générales sur l'élaboration du projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine. Il a rappelé en particulier que la onzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), organisée à Malte, du 15 au 17 juin 2015, avait convenu :

- .1 d'inclure un examen complet des « Principes et directives relatifs à la coopération et à l'assistance mutuelle en Méditerranée » dans le programme de travail du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) pour l'exercice biennal 2016-2017 ;
- .2 d'organiser des échanges de travail entre, d'une part, les États côtiers méditerranéens et, d'autre part, les entités concernées telles que l'OMI, le PNUE et les représentants de l'ONU Environnement / PAM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), le REMPEC, la Commission européenne (CE), ainsi que l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), afin de discuter des accords de coopération et les synergies entre les mécanismes européens et régionaux.

14 En conséquence, la dix-neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles a convenu d'apporter son soutien :

- .1 à la mise à jour des « Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle » en Méditerranée dans le cadre du programme de travail et du budget 2016-2017 de l'ONU Environnement/PAM ; et
- .2 à l'organisation d'un Atelier régional (MEDEXPOL) et d'une réunion de haut niveau sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine en cas de déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses.

15 Conformément à ce qui précède, le REMPEC a élaboré un projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine, ci-après dénommé le « Projet de guide », annexé au document REMPEC/WG.40/2.

16 Le Chef du bureau du REMPEC a indiqué qu'il avait été convenu, au cours de l'élaboration du Projet de guide, que l'objectif principal de la révision des « Principes et directives concernant la coopération et l'assistance mutuelle en Méditerranée » serait de fournir des conseils aux États côtiers méditerranéens pour assurer la coordination efficace des efforts de toutes les parties prenantes potentiellement impliquées dans un événement de pollution majeur en Méditerranée. Le Projet de guide, qui s'appuie sur les manuels et directives existants, s'adresse aussi bien aux pays qui disposent de moyens de lutte limités qu'à ceux qui sont dotés d'un système développé de préparation et de lutte. Il vise à fournir des informations et des orientations exhaustives et pratiques pour la gestion de la lutte contre la pollution marine accidentelle et passe en revue des situations et des scénarios possibles, ainsi que les types de relations à établir au moment d'un événement de pollution du milieu marin. Le Chef du bureau du REMPEC a en outre souligné que le Projet de guide ne couvrirait pas les questions opérationnelles et techniques, lesquelles sont abordées dans d'autres directives et manuels régionaux et internationaux.

17 Le Consultant a ensuite été invité par le Président à présenter le Projet de guide. Il a d'abord présenté la méthodologie suivie, consistant à compiler les textes validés des manuels, directives et instruments juridiques régionaux et internationaux existants, avant de présenter la structure du Projet de guide, qui s'articule en quatre (4) parties, décrites ci-après :

- .1 la Partie I fournit des informations générales sur le cadre juridique et institutionnel de l'assistance régionale et internationale et présente également un aperçu de la situation et des risques actuels, ainsi que des parties amenées ou pouvant être amenées à intervenir sur un événement de pollution marine ;
- .2 la Partie II traite des relations entre les parties impliquées lors d'un événement de pollution marine et présente divers scénarios de demande et d'offre d'assistance, ainsi que les types de systèmes nationaux existants ;
- .3 la Partie III détaille les aspects administratifs et organisationnels de l'assistance régionale et internationale et fournit des instructions pas à pas pour les procédures de compte rendu, de demande et d'offre d'assistance, et toute autre procédure à réaliser jusqu'au terme de l'opération. Elle propose également un ensemble de formulaires standard pour faciliter la préparation des demandes et offres d'assistance au niveau régional ; et

- .4 la Partie IV fournit des informations pratiques sur les aspects juridiques, administratifs et financiers des demandes et offres d'assistance.

18 Le Consultant a expliqué que le Projet de guide est complété par plusieurs annexes, incluant des listes, des répertoires, des inventaires et les lignes directrices existantes (Annexe I), ainsi que des formulaires de notification de pollution, de demande/offre d'assistance, d'approbation/refus d'assistance (Annexe II) et des procédures de préparation et de soumission de demandes d'indemnisation (Annexe III).

19 Le Président a remercié le Secrétariat et le Consultant pour le travail accompli et a reconnu que le Projet de guide contribuerait grandement à la concrétisation de l'objectif commun, qui est de mettre en place des mesures efficaces de lutte contre les pollutions marines majeures en Méditerranée. Il a ensuite donné la parole aux participants souhaitant faire part de leurs commentaires.

20 La réunion a pris note des informations fournies par le Consultant et a formulé des observations générales sur le contenu et la structure du Projet de guide. La réunion a souligné en particulier que le texte proposé gagnerait à être allégé pour en faciliter la lecture et a suggéré à cette fin de créer des fiches d'information récapitulatives et un organigramme, ainsi que de restructurer le texte.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :**      **EXAMEN DES OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET DES CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU PROJET DE GUIDE MÉDITERRANÉEN SUR LA COOPÉRATION ET L'ASSISTANCE MUTUELLE POUR L'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS D'ÉVÉNEMENT DE POLLUTION MARINE**

21 Le Président a informé la réunion que le Secrétariat avait reçu des observations générales et des contributions spécifiques concernant le Projet de guide de la part de l'Union européenne, de la France et de la Libye, ainsi que de l'ITOPF, de l'IPIECA et des FIPOL, et a invité le Secrétariat à présenter le document REMPEC/WG.40/3 compilant ces observations.

22 Suite à la présentation par le Secrétariat du document REMPEC/WG.40/3, le Président a invité les représentants des Parties contractantes et des organisations participantes à présenter leurs observations et suggestions d'amélioration du Projet de guide.

23 La réunion a pris note des observations et suggestions présentées et a examiné les clarifications fournies par les représentants respectifs. Lors de la révision du Projet de guide sur la base des observations et suggestions d'amélioration, la réunion a demandé au Secrétariat de se mettre en rapport, dès que possible, avec l'IPIECA et les FIPOL afin d'obtenir de plus amples éclaircissements sur certaines de leurs observations et suggestions et de procéder aux éventuelles modifications nécessaires du Projet de guide.

24 La réunion a longuement débattu de l'amélioration du contenu et de la structure du Projet de guide. Concernant la simplification du document, la réunion a convenu :

- .1 de remplacer, chaque fois que possible, le texte par des fiches pour chaque institution susceptible d'être impliquée dans la coordination et/ou l'assistance mutuelle en cas d'incident de pollution, dans la Partie I ;
- .2 de créer un organigramme des procédures, étape par étape, dans la Partie III, ainsi qu'une fiche présentant les relations et les procédures de travail entre le REMPEC et les institutions susceptibles d'être impliquées dans la coordination et/ou l'assistance mutuelle en cas d'incident de pollution, dans la Partie I ou la Partie III ; et
- .3 de restructurer le Projet de guide pour le limiter à deux (2) parties présentant respectivement le contexte général des activités concernées et les procédures opérationnelles applicables.

25 La réunion a demandé que soit créé un groupe de travail chargé de définir le contenu des fiches pour chaque institution susceptible d'intervenir dans la coordination et/ou l'assistance mutuelle

en cas d'incident de pollution. Des représentants de l'UE, de l'AESM et du gouvernement maltais se sont portés volontaires pour participer au groupe de travail.

26 Le Président a ensuite invité la réunion à examiner les annexes du Projet de guide.

27 Le Consultant a présenté les annexes contenant les listes, répertoires, inventaires, lignes directrices, procédures d'urgence et formulaires pertinents. Les suggestions d'amendement des « Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle », insérées entre crochets pour examen et approbation, lorsque nécessaire, ont ensuite été présentées.

28 Le Secrétariat a souligné que les annexes relatives aux listes, répertoires et inventaires devaient être considérées comme des documents évolutifs et devraient être mis à jour régulièrement par le biais du système régional d'information (SRI). Il a été précisé que les annexes relatives aux demandes d'indemnisation avaient été produites par les FIPOL, tandis que celles relatives aux formulaires avaient été élaborées par le REMPEC, en tenant compte de la procédure interne de communication d'urgence, ainsi que du Manuel sur la pollution par les hydrocarbures de l'OMI et des Directives relatives aux offres internationales d'assistance en cas d'événements de pollution par les hydrocarbures de l'OMI.

29 La réunion a pris note des informations fournies et a convenu que les « Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle », tels qu'amendés par la réunion, feraient partie intégrante du Projet de guide.

30 À l'invitation du Président, le représentant de l'Union européenne a présenté, au nom du groupe de travail, un projet de fiche pour chaque institution susceptible d'intervenir dans la coordination et/ou l'assistance mutuelle en cas d'incident de pollution, contenant les informations suivantes :

- .1 noms, statuts, obligations ;
- .2 services, ressources et conditions ; et
- .3 contacts et procédures.

31 La réunion a approuvé à l'unanimité la proposition du groupe de travail et a demandé au Secrétariat de contacter, après la réunion, chaque institution susceptible d'être impliquée dans la coordination et/ou l'assistance mutuelle en cas d'incident de pollution afin de produire des fiches individuelles et de préparer une autre fiche sur les relations entre le REMPEC et ces institutions.

32 Le Président a invité le Secrétariat à mettre à jour le Projet de guide sur la base des observations de la réunion, examinées dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour, à l'exception de la restructuration du document et des modifications rédactionnelles qui seront effectuées après la réunion. Il a clos le point 3 de l'ordre du jour en remerciant la réunion pour le travail considérable accompli.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSOLIDATION DU PROJET DE GUIDE MÉDITERRANÉEN SUR LA COOPÉRATION ET L'ASSISTANCE MUTUELLE POUR L'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS D'ÉVÉNEMENT DE POLLUTION MARINE**

33 Le Président a donné la parole au Secrétariat afin qu'il présente le projet de document REMPEC/WG.40/WP.1 recensant les observations émises sur le texte du Projet de guide, annexé au document REMPEC/WG.40/2.

34 La réunion a procédé à un examen approfondi du document REMPEC/WG.40/WP.1 projeté sur un écran, tandis que le Secrétariat a pris note, avec des marques de révision, des modifications proposées.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROJET CONSOLIDÉ DE GUIDE MÉDITERRANÉEN SUR LA COOPÉRATION ET**

**L'ASSISTANCE MUTUELLE POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE EN CAS D'ÉVÉNEMENT DE POLLUTION  
MARINE**

35 La réunion a approuvé le Projet de guide consolidé amendé dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour et a demandé au Secrétariat d'apporter les corrections rédactionnelles nécessaires après la réunion, y compris de restructurer le Projet de guide et d'y inclure des fiches, ainsi que de mettre en forme l'ensemble du document avant sa transmission à la douzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine (REMPEC), qui sera organisée à Malte du 23 au 25 mai 2017, pour examen et adoption.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

36 À l'invitation du Président, le Chef du bureau du REMPEC a récapitulé les principales observations, conclusions et recommandations de la réunion, reprises dans le document REMPEC/WG.40/WP.1 distribué à tous les participants pour référence, examen, amendement et adoption.

37 Suite aux commentaires de certaines délégations sur les conclusions et les recommandations de la réunion, et après avoir chargé le Secrétariat d'apporter les modifications rédactionnelles nécessaires, la réunion a adopté les conclusions et recommandations de la réunion, telles que détaillées dans l'**Annexe IV** du présent rapport.

38 Le Président a invité les participants à visionner la vidéo des célébrations du 40<sup>ème</sup> anniversaire du REMPEC sur le thème « Coopération en Méditerranée pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires » et a ensuite donné la parole au Dr Sepp-Neves de l'université de Bologne (UNIBO), membre du MONGOOS, qui a livré une présentation sur les risques de déversement d'hydrocarbures et leur cartographie.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

39 Le Président a remercié toutes les délégations pour leur participation active, le Secrétariat pour le travail accompli et les interprètes pour leur soutien.

40 Le Chef du bureau du REMPEC a remercié le Président, M. Thana, pour le bon déroulement de la réunion.

41 Le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 15 décembre 2016 à 16h30.



**APPENDIX(CE) I**

**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

**CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES**

**ALBANIA / ALBANIE**

**Mr Elson THANA**

Expert  
Ministry of Transport and Infrastructure  
Sheshi Skenderbej No 5  
Tirana

Tel No: +355 42 380 744  
E-mail: [elson.thana@transporti.gov.al](mailto:elson.thana@transporti.gov.al)

**ALGERIA / ALGÉRIE**

**M. Raouf HADJ AISSA**

Sous-Directeur de la Préservation du Littoral, du milieu marin et des zones humides  
Ministère des Ressources en eau et de l'Environnement  
03 Rue Caire  
Kouba Alger

Tél No: +213 21 43 11 44  
Courriel: [hadjaiissa\\_raouf@yahoo.fr](mailto:hadjaiissa_raouf@yahoo.fr)

**CROATIA / CROATIE**

**Capt. Darko GLAŽAR PhD**

Harbour Master  
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure  
Safety of Navigation  
Senjsko pristani te 3  
51000 Rijeka

Tel No: +385 51 214 113  
Fax No: +385 51 211 660  
E-mail: [darko.glazar@pomorstvo.hr](mailto:darko.glazar@pomorstvo.hr)

**EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE**

**Ms Asta MACKEVICIUTE**

Policy Officer  
European Commission  
Directorate General for European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations  
ECHO A4, Civil Protection Policy Unit  
L-86 04/32  
B-1049 Brussels  
Belgium

Tel No: +32 229 52899  
Mob No: +32 484 909922  
E-mail: [Asta.MACKEVICIUTE@ec.europa.eu](mailto:Asta.MACKEVICIUTE@ec.europa.eu)

**Ms Teresa CUNHA**

EMSA  
Praça Europa nº4 1249-206 Lisboa  
Lisboa  
Portugal

Tel. No: +351211209359  
E-mail: [Teresa.cunha@emsa.europa.eu](mailto:Teresa.cunha@emsa.europa.eu)

**FRANCE / FRANCE**

**Mme Louise SOULARD**

Assistante Stagiaire  
Secrétariat Général de la Mer  
69, Rue de Varenne  
75007 Paris

Tél No: +33 1 42 75 66 53  
Fax No: + 33 1 42 75 66 78  
Courriel : [louise.soulard@pm.gouv.fr](mailto:louise.soulard@pm.gouv.fr)

**GREECE / GRÈCE**

**Commander (H.C.G) Stylianos MARKOULAKIS**

Head of Department  
Hellenic Coast Guard  
Hellenic Ministry of Maritime Affairs and Insular Policy  
Akti Vasiliadi (Gates E1/E2)  
Piraeus GR 18510

Tel No: +30 213 137 4120  
Fax No: +30 697 402 4703  
E-mail: [smarkoul@hcg.gr](mailto:smarkoul@hcg.gr)

**ISRAEL / ISRAËL**

**Mr Rani AMIR**

Director  
Marine Environment Protection Division  
Ministry of Environmental Protection  
Pal Yam st. 31007  
Haifa

Tel No: +972 4863 3500  
Mob No: +972 5062 33050  
Fax No: +972 4863 3520  
E-mail: [rani@sviva.gov.il](mailto:rani@sviva.gov.il)

**ITALY / ITALIE**

**Lt. Cdr. (IT.C.G.) Gabriele PESCHIULLI**

Ministry of Environment  
Via Cristoforo Colombo  
44 00147 Rome

Tel No: +390 657225631

Fax No: +390 657225679  
E-mail: [Peschiulli.Gabriele@minambiente.it](mailto:Peschiulli.Gabriele@minambiente.it)

**LIBYA / LIBYE**

**Mr Khairi KROUZ**  
HSE Advisor  
National Oil Corporation - Libya  
Bashir Essadawe Street  
Tripoli

Tel No: +218 91 415 43 36  
Fax No: +218 21 444 7501  
E-mail: [kkrouz@noc.ly](mailto:kkrouz@noc.ly)

**MALTA / MALTE**

**Capt. Richard GABRIELE**  
Head  
Marine Operations | Incident Response  
Ports and Yachting Directorate  
Transport Malta  
Malta Transport Centre  
Marsa MRS 1917  
Malta

Tel No: +356 2291 4420  
Fax No: +356 22914429  
E-mail: [richard.gabriele@transport.gov.mt](mailto:richard.gabriele@transport.gov.mt)

**Mr Steve AZZOPARDI**  
Port Officer (Environment)  
Transport Malta  
Malta Transport Centre  
Marsa MRS 1917  
Malta

Tel No: +356 2291 4421  
Fax No: +356 22914429  
E-mail: [steve.azzopardi@transport.gov.mt](mailto:steve.azzopardi@transport.gov.mt)

**MOROCCO / MAROC**

**Mme Naoual ZOUBAIR**  
Chef du Service Littoral et point focal du REMPEC  
Ministère délégué chargé de l'Environnement du  
Maroc  
9, avenue Al Araar, secteur 16, Hay Ryad  
Rabat

Tél No: +00 212 5 37 57 06 01  
Mob No: +00 212 6 62 10 81 54  
Fax No: +00 212 5 37 57 66 45  
Courriel: [n\\_zoubair@yahoo.fr](mailto:n_zoubair@yahoo.fr) / [zoubair@environnement.gov.ma](mailto:zoubair@environnement.gov.ma)

**SLOVENIA / SLOVÉNIE**

**Mr Aleš GOMBA**  
Coordinator

Slovenian Maritime Administration  
Ukmarjev Trg 2,  
6000 Koper  
Tel No: +38656632100  
Mob No: +38640 399 696  
Fax No: +38656632102  
E-mail: [ales.gombac@gov.si](mailto:ales.gombac@gov.si)

**SPAIN / ESPAGNE**

**Mr Pablo PEDROSA REY**  
Head Pollution Response Unit  
Directorate General of Merchant Marine  
Ruiz de Alarcon  
Madrid 28071

Tel No: +34 9159 79098  
Mob No: +34 646 085 207  
Fax No: +34 9159 79235  
E-mail: [ppedrosa@fomento.es](mailto:ppedrosa@fomento.es)

**TUNISIA / TUNISIE**

**M. Samir KHEDHIRA**  
Sous Directeur de la Pollution Marine  
Agence Nationale de Protection de l'Environnement  
Centre Urbain Nord  
15 rue 7051 cité Essalem  
2080 Tunis B.P. N° 52 Le Bélvédère

Tél. No: +0021671233600  
Mob No: +216 9797 5288  
Fax No: +0021671232811  
E-mail: [samirkhedhira@yahoo.fr](mailto:samirkhedhira@yahoo.fr)

**UNITED NATIONS ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS DES NATIONS-UNIES**

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO) / ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)**

**Ms Colleen O'HAGAN**  
Technical Officer  
Marine Environment Division  
International Maritime Organization  
London  
UK

Tel No: +44 (0) 207 463 4023  
E-mail: [cohagan@imo.org](mailto:cohagan@imo.org)

**MAP PARTNERS/NON - GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / PARTENAIRES DU PAM – ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES**

**THE MEDITERRANEAN OPERATIONAL NETWORK FOR THE GLOBAL OCEAN OBSERVING SYSTEM (MONGOOS) - CENTRO EURO-MEDITERRANEO SUI CAMBIAMENTI CLIMATICI (CMCC)**

**Dr Antonio Augusto SEPP NEVES**  
SINCEM lab  
Via Sant'Alberto  
163, Ravenna  
Italy

Mob No: +393772472221  
E-mail: [antonio.seppneves2@unibo.it](mailto:antonio.seppneves2@unibo.it)

**OTHER REGIONAL ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES**

**MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG) / GROUPE MEDITERRANEEN DE L'INDUSTRIE PETROLIERE (MOIG)**

**Mr Houcine MEJRI**  
Director  
08, Avenue Slimen Ben Slimen  
2092, El Manar  
Tunis-Tunisia

Tel No.: +216 71 888 439  
Mob No: +216 55 005 200  
Fax No: +216 71 888 439  
E-mail: [houcine.mejri@moig.org.tn](mailto:houcine.mejri@moig.org.tn)

**OTHER ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS**

**INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION (ITOPF)**

**Mr Romain CHANCEREL**  
Technical Advisor  
1 Oliver's Yard

55 City Road  
London EC1Y 1HQ  
UK

Tel No: +44(0)2075566999  
Mob No: +44(0)7469145265  
Fax No: +44(0)2075666976  
E-mail: [Romainchancerel@itopf.com](mailto:Romainchancerel@itopf.com)

**FEDERAZIONE NAZIONALE DELL'INDUSTRIA CHIMICA (FEDERCHEMICA)**

**Mrs Francesca POLLA MATTIOT**

Expert of Emergency S.E.T  
Major Emergencies Manager eni  
P.II E. Mattei 1 00144  
Rome  
Italy

Tel No: +396 5982 6014  
Mob No: +393 3578 29805  
E-mail: [francesca.pollamattiot@eni.com](mailto:francesca.pollamattiot@eni.com)

**OIL SPILL RESPONSE LIMITED (OSRL)**

**Mr Paul FOLEY**

Operations Manager  
Oil Spill Response Ltd  
Lower William Street  
Southampton  
Hampshire  
SO14 5QE  
London, UK

Tel No: +44 2380 331 551  
Mob No: +44 7768 537 489  
Fax No: +44 2380 331 972  
E-mail: [paulfoley@oilspillresponse.com](mailto:paulfoley@oilspillresponse.com)

**Ms Marta JANUSZEWSKA**

Regional Representative  
Lower William Street  
Southampton  
Hampshire  
SO14 5QE  
London, UK

Tel No: +44 2380 331 551  
Mob No: +44 7876885612  
E-mail: [martajanuszewska@oilspillresponse.com](mailto:martajanuszewska@oilspillresponse.com)

**CONSULTANT / CONSULTANT**

**Mr Jean Claude Sainlos**

E-mail: [jc.sainlos@yahoo.fr](mailto:jc.sainlos@yahoo.fr)

**CONFERENCE INTERPRETERS / INTERPRETES DE LA CONFERENCE**

**ESTA LINGUA LTD**

Esta Lingua Ltd  
Business Studio, Block 2  
ensu Scerri Street  
Tigné, Sliema SLM 3064  
Malta

Tel No : +356) 2133 5330  
Email: [info@estalingua.com](mailto:info@estalingua.com)

**SECRETARIAT / SECRÉTARIAT**

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR  
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**Mr. Gabino GONZALEZ**

Head of Office

E-mail: [ggonzalez@rempec.org](mailto:ggonzalez@rempec.org)

**Mr Malek SMAOUI**

Programme Officer (OPRC)

E-mail: [msmaoui@rempec.org](mailto:msmaoui@rempec.org)

**Mr Guillaume Poirier**

Junior Programme Officer (VIS)

E-mail: [vis@rempec.org](mailto:vis@rempec.org)

**Mr. Christopher SACCO**

Administrative/Financial Assistant

E-mail: [csacco@rempec.org](mailto:csacco@rempec.org)

**Ms. Karen TANTI**

Secretary/Administrative Assistant

E-mail: [mbonavia@rempec.org](mailto:mbonavia@rempec.org)

REMPEC  
Maritime House  
Lascaris Wharf  
Valletta VLT 1921, MALTA

Tel No: +356 21 33 72 96/7/8

Fax No: +356 21 33 99 51

E-mail: [rempec@rempec.org](mailto:rempec@rempec.org)



**APPENDIX(CE) II**

**AGENDA**

Ouverture de la réunion

1. Organisation de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Introduction du projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine
3. Examen des commentaires généraux et des contributions spécifiques sur le projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine
4. Consolidation du projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine
5. Approbation du projet consolidé du Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine
6. Conclusions et recommandations

Clôture de la réunion

## **APPENDIX(CE) III**

### **LISTE DES DOCUMENTS**

#### **DOCUMENTS DE TRAVAIL**

REMPEC/WG.40/1	Ordre du jour provisoire
REMPEC/WG.40/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire
REMPEC/WG.40/1/	Ordre du jour provisoire annoté et projet d'emploi du temps
REMPEC/WG.40/2	Projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine
REMPEC/WG.40/3	Commentaires générales et spécifiques sur le projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine
REMPEC/WG.40/WP.1	Projet consolidé du Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine
REMPEC/WG.40/WP.2	Conclusions et recommandations résultants des discussions lors de la réunion
REMPEC/WG.40/6	Rapport de la réunion

#### **DOCUMENTS D'INFORMATION**

REMPEC/WG.40/INF.1	Liste des documents
REMPEC/WG.40/J/1	Liste provisoire des participants
REMPEC/WG.40/INF.2	Liste des participants
REMPEC/WG.40/INF.3	Lignes directrices de coopération et d'assistance mutuelle adoptées par la cinquième (1987), septième (1991) et neuvième (1995) réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

#### **DOCUMENTS DE REFERENCE**

UNEP/IG.74/5	Lignes Directrices sur la coopération dans la lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures en Méditerranée, 11 septembre 1987, Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone
UNEP(OCA)/MED IG.2/4, Annexe IV, Appendices I-VI	Principes et Lignes Directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle, adoptés le 11 octobre 1991, lors de la Septième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone
UNEP(OCA)/MED IG.5/16, Annexe XII, Appendices IV	Lignes Directrices concernant l'échange d'officiers de liaison entre les Parties contractantes en cas d'opérations de lutte impliquant plusieurs Etats, adoptées par la neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone entre le 5 et le 8 juin 1995

Lignes Directrices concernant les arrangements qui pourraient être conclus en vue d'assurer en cas d'accident la liaison entre les Autorités gouvernementales et les autres Parties intéressées, adoptées par la neuvième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone entre le 5 et le 8 juin 1995

UNEP(OCA)/MED IG.3/5,  
Appendix II, pages 1-6

La décision d'établir une Unité d'Assistance Méditerranéenne pour lutter contre les pollutions marines accidentelles, par la huitième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, Antalya 12-15 octobre 1993.

EUROPEAN COMMISSION  
SWD(2012) 169 final

Document de travail de l'équipe de la Commission  
Les lignes directrices du mécanisme de soutien à la nation hôte de la protection civile de l'Union européenne

REMPEC/WG.28/9/2

Intervention du REMPEC dans l'incident de pollution marine survenu en Méditerranée orientale durant l'été 2006

REMPEC/WG.28/9/3

Retour d'expérience de la pollution marine survenue dans l'Est de la Méditerranée durant l'été 2006

REMPEC/WG.37/12

Coopération entre le REMPEC et la Commission européenne ainsi qu'avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime

## **APPENDICE IV**

### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

#### **CONCLUSIONS**

L'Atelier régional sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2016), qui s'est tenu à San Julian's, à Malte, du 14 au 15 décembre 2016 :

1 a exprimé ses remerciements pour le soutien financier apporté à l'activité associée à la préparation du Projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine, ci-après dénommé « Projet de Guide », par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF), le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier (IPIECA) ;

2 a remercié le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), ainsi que le consultant spécialement engagé pour l'activité susmentionnée, pour leurs contributions respectives dans la préparation et l'organisation de cette réunion ;

3 a reconnu que le Projet de Guide contribue grandement à la mise en œuvre de la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) et le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole « prévention et situation critique ») ainsi que le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole « offshore »), relatifs à la coopération et l'assistance mutuelle en cas d'évènement de pollution comme établi dans ces instruments juridiques ;

4 a indiqué que la préparation du Projet de Guide, se conforme pleinement avec l'Objectif spécifique 21 de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) visant la révision des recommandations, des principes et des lignes directrices déjà existants ainsi que leur développement pour faciliter la coopération internationale et l'assistance mutuelle dans le cadre du Protocole « prévention et situation critique ».

5 a reconnu que cette activité satisfait la requête de la dix-neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (COP19), qui s'est tenue à Athènes, en Grèce du 9 au 12 février 2016, pour la mise à jour des « Principes et Lignes directrices sur la coopération et l'assistance mutuelle en Méditerranée » et pour l'organisation d'un atelier technique régional sur les dispositifs de coopération dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine en cas de déversements d'hydrocarbures et de SNPD.

6 a reconnu que le Projet de Guide qui est construit sur des manuels et lignes directrices internationales et régionales existants, en particulier les Lignes directrices de l'OMI sur l'offre d'assistance internationale, contribue aux efforts de Lignes directrices de l'OMI au sujet des offres internationales d'assistance, dans la région méditerranéenne ;

7 a accueilli favorablement l'orientation compréhensive du Projet de Guide sur l'ensemble des problématiques concernant la gestion de la coopération et de l'assistance mutuelle en cas d'évènement de pollution, en particulier dans le contexte juridique et institutionnel ainsi que dans les procédures pratiques relatives à ce sujet ;

8 a apprécié qu'en plus des aspects pratiques du Projet de Guide, ce dernier sensibilise davantage et rassemble les informations générales basiques requises pour comprendre le cadre régional et international, les situations diverses et la relation entre les parties prenantes pertinentes ;

9 a convenu que, bien que le Projet de Guide ne couvre pas les aspects opérationnels qui sont traités dans d'autres guides régionaux, il contribuera au système national de préparation à la lutte et de lutte ;

10 a tenu compte des commentaires et des contributions soumis à l'écrit (REMPEC/WG.40/3) au Secrétariat ainsi que ceux présentés lors de la réunion, et sur les bases de délibération durant la réunion, le texte du Projet de Guide incluant son Annexe qui contient entre autres les Principes et Lignes directrices sur la coopération et l'assistance mutuelle en Méditerranée (REMPEC/WG.40/2) a été revu et modifié en conséquence et est restitué dans le document REMPEC/WG.40/WP.1 ;

11 a accepté de développer des fiches par institution qui pourrait être impliquée dans la coordination et/ou dans l'assistance mutuelle en cas d'événement de pollution qui décrivent (1) leurs noms, statuts, obligations, (2) leurs services, ressources, conditions et (3) leurs coordonnées et procédures pour mobilisation ;

12 ont convenu du besoin de développer une fiche spécifique présentant les relations et les procédures de travail entre le REMPEC et les institutions mentionnées en point 11 ci-dessus ; et un logigramme montrant pas à pas les procédures relatives à la coopération et l'assistance mutuelle décrites dans la Partie III du Projet de Guide ;

13 a également convenu de modifier le format du Projet de Guide en le divisant en deux (2) parties : la première dédiée **aux informations générales** (juridiques, institutionnelles, relationnelles, etc.) comportera les deux fiches mentionnées dans le paragraphe 11 et 12 ci-dessus et la seconde partie **opérationnelle** abordant la gestion régionale et internationale de l'assistance et les questions administratives, juridiques, et financières, qui seront inclus dans les Annexes révisées au Projet de Guide ; et

14 a reconnu la relation entre ce Projet de Guide et le Système d'Information Régional déjà en place, en particulier le Profil Pays du REMPEC et MEDGIS-MAR.

## RECOMMANDATIONS

15 La réunion a demandé au Secrétariat (REMPEC) :

.1 de finaliser les modèles de fiches mentionnées dans le paragraphe 11 et 12, et de les transmettre aux membres du Groupe de travail avant leur diffusion pour la réalisation par les institutions qui pourraient être impliquées dans la coordination et/ou l'assistance mutuelle en cas d'évènement de pollution ;

.2 de préparer les organigrammes mentionnés ci-dessus ;

.3 de reformater le Projet de Guide en deux parties conservant le contenu sur le texte convenu (REMPEC/WG/40/WP.1) ;

.4 de préparer un Projet de Guide à soumettre à la douzième réunion des points focaux du REMPEC, qui se tiendra à Malte entre le 23 et le 25 Mai 2017, pour son examen, recommandation et approbation, en tenant compte des commentaires et des modifications proposés par la réunion ;

.5 de rendre compte des aboutissants de cette réunion à la douzième réunion des points focaux du REMPEC.

16 La réunion a invité les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles :

.1 à mettre à jour régulièrement la section « [Profil Pays](#) » et [MEDGIS-MAR](#) ; et

.2 à informer par voie officielle tout changement de correspondants.